

Autorisation parentale

Je soussigné(e)	•••••
• autorise	
• n'autorise pas	
mon fils, ma fille,	à sortir seul(e) de
l'enceinte du club après le stage de voile.	

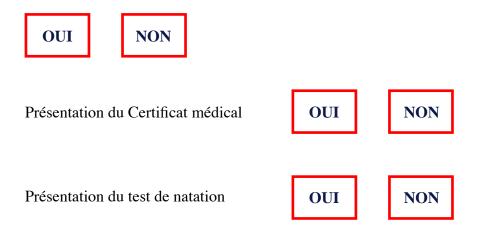
Déclare sur l'honneur :

- avoir plein exercice de puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi du droit de garde sur le mineur précité.
- J'autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques.
- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui les soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.
- Je déclare prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'école, et se trouvant sur le site du club : www.lapelle-marseille.com
- et m'assurer que l'enfant précité fait de même.
- J'atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence FFV ou au passeport voile et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires.

J'atteste également que:

- L'enfant précité est apte à nager au moins 50 mètres départ plongé, ou apte à s'immerger puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.
- Pour les enfants en bas âge, apte à pratiquer un test de natation permettant d'apprécier la capacité de l'enfant à se déplacer sur une distance de 20 mètres muni d'un gilet de sauvetage, sans montrer de signe de panique, ou un test anti panique

J'autorise Le club LA PELLE, ou tout photographe habilité par le club, à effectuer des prises de vues de mon fils/ ma fille dans le cadre des stages de voile du club et à utiliser les images afin de promouvoir l'activité du club sur tous les supports utiles.



Fait à Marseille, le

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)